

Conditions Générales de Vente REWORLD MEDIA CAMPUS

(Actualisées au 29 avril 2021)

La société Reworld Media Campus (SAS) est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 Boulogne Billancourt, inscrite sous le numéro unique 892 491 127 (RCS Nanterre), au capital de 5 000 Euros et ci-après désigné par l'« **Organisme** ».

Enregistrée sous le numéro d'organisme de formation n° 11922380592 auprès du préfet de région d'Île-de-France.

L'Organisme développe, propose et dispense des formations ouvertes à distance, et/ou en présentiel, et/ou en mode E-learning, sous forme de classes virtuelles, en présentiel ou des formations blended, c'est-à-dire associant à la fois le présentiel et e-learning (la « **Formation** »).

Les présentes conditions générales de vente (les « **Conditions Générales de Vente** » ou « **CGV** ») s'appliquent à toutes les Formations dispensées par l'Organisme auprès des entreprises, organismes collecteurs ou tout autre organisme (le/les « **Clients** »).

Il est précisé que la Formation est destinée à une utilisation personnelle du Client (ou pour ses employés ou adhérents). Le choix et l'achat d'une Formation est de la seule responsabilité du Client.

Toute inscription et validation à une Formation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par le Client.

Il est précisé que le Client peut sauvegarder ou imprimer les présentes CGV, à condition toutefois de ne pas les modifier. L'Organisme se réserve le droit de modifier les présentes CGV pour faire face aux évolutions techniques, économiques, à tout moment, ce que le Client accepte expressément. Les présentes CGV sont prises en application notamment des articles L 6353-1 et suivants du code du travail sur la formation professionnelle.

Les CGV s'appliquent à l'exclusion de tout autre document. Elles peuvent compléter la vente de certains services complémentaires fournis par l'Organisme à titre de conditions spécifiques.

La violation d'une des stipulations des présentes CGV peut entraîner la résiliation immédiate sans formalités et de plein droit la Formation.

ARTICLE 1 MODALITES D'INSCRIPTION

1.1 Généralités

Les Formations longues ou courtes sont à destination d'entreprises (inter et intra entreprise) sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat avec des spécialistes professionnels dans leurs domaines d'expertises.

L'Organisme propose différentes Formations qui sont détaillées sur son site Internet officiel www.reworldmediacampus.com au fur et à mesure de leur création et mise en ligne. Les Formations sont réalisées dans les locaux de l'Organisme, dans ceux du Client ou à distance (classes à distance, classes virtuelles).

L'Organisme invite le Client à se renseigner sur les Formations proposées à la vente afin de connaître, avant tout éventuel achat, les caractéristiques essentielles des Formations proposées.

L'Organisme propose différentes offres de Formations délivrées le cas échéant en partenariat avec des organismes privés.

Le Client peut naviguer librement sur les différentes pages du site Internet de l'Organisme, sans pour autant être engagé au titre d'une inscription à une Formation.

Les effectifs composant chaque Formation sont limités et déterminés pour chaque session et chaque Formation en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques adoptés par l'Organisme.

Si le nombre d'inscrits à une Formation s'avère insuffisant, l'Organisme se réserve la possibilité d'ajourner la Formation à une date ultérieure, et ce sans indemnité.

L'Organisme s'engage à fournir une attestation d'assiduité de suivi de la Formation sur demande de la structure émettrice de la convention de formation. La convention de formation précisera l'intitulé de la Formation suivie, sa nature, sa durée, son prix. Toute convention de formation sera établie selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

1.2 Moyens pédagogiques et techniques

L'Organisme met à disposition du Client les documents et supports de formation nécessaire

pour permettre la réalisation des travaux demandés dans les meilleures conditions possibles.

Sauf indication contraire et calendrier prévu par la Formation, la durée quotidienne est fixée à sept (7) heures maximum par jours ouvrés. Les horaires sont précisés sur la convention du Client. Les lieux adresses et horaires des Formations sont précisés sur chacune des conventions de formation signées avec les Clients. Les repas, transport et hébergement restent à la charge du Client.

L'Organisme réalise et envoie des questionnaires de satisfaction tout au long de la Formation et/ou à son terme auprès des Clients de chaque session des Formations.

La remise de tout certificat, attestation de réussite, attestation de suivi, titre délivré à la fin de la Formation est conditionnée au paiement complet de la Formation par le Client et à l'obtention de résultats jugés satisfaisants par l'Organisme.

Le Client s'engage à souscrire une police d'assurance responsabilité civile pendant toute la durée de la Formation. Le Client remettra à l'Organisme une copie de l'attestation d'assurance avant le début de la Formation.

1.3 Demande de renseignements à une Formation

Tout intéressé peut réaliser une demande de renseignements sur une Formation en envoyant un email à l'adresse : hello@reworldmediacampus.com et en précisant l'objet de sa demande de renseignement.

L'Organisme adresse une proposition commerciale à l'intéressé dans lequel sont détaillés les éléments suivants :

- La convention de formation :
 - o L'objet de la formation,
 - o Le nombre prévisionnel de participants,
 - o La ou les dates de la Formation,
 - o Le lieu où se déroule la Formation,
 - o La durée,
 - o Le prix,
 - o Le programme pédagogique détaillé.
- Le Règlement Intérieur

A cette occasion, l'intéressé peut être amené à renseigner des informations à caractère personnel, informations qui feront l'objet d'un traitement dans

les conditions définies ci-après. Certaines informations sont obligatoires. A ce titre, le Client s'engage à renseigner des informations fidèles, complètes et actualisées.

Les photographies illustrant la Formation n'entrent pas dans le champ contractuel. Si elles présentaient un caractère erroné, la responsabilité de l'Organisme ne saurait être engagée de ce chef.

1.4 Validation et inscription à une Formation

Suite à la réception de la proposition commerciale (**Article 1.3**), l'intéressé peut décider de s'inscrire à la/les Formation(s) sélectionnée(s). Pour valider son inscription, le Client renvoie un email à l'Organisme en y joignant tous les justificatifs demandés par l'Organisme ainsi que la convention de formation paraphée et signée.

Le Client devra alors renseigner les champs requis dans la convention de formation en remplissant avec exactitude le document mis à sa disposition. Ces informations sont nécessaires à son identification et notamment ses : nom, prénom, adresse postale, et numéro de téléphone ainsi que les nom, prénom et adresse du bénéficiaire de la Formation si ce n'est pas le Client en personne.

1.5 Réclamations

Tout Client peut s'adresser à l'Organisme pour réaliser une réclamation (la « **Réclamation** ») en s'adressant à l'adresse suivante :

REWORLD MEDIA CAMPUS
A l'attention du service Réclamation -
Mme Elise RAJI
8 rue Barthélémy Danjou
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Par email :
hello@reworldmediacampus.com

Une Réclamation désigne l'acte, formalisé par écrit, d'un Client qui s'estime lésé (à tort ou à raison) au cours du suivi d'une Formation, quelle que soit la nature.

L'origine de la Réclamation peut être directe ou indirecte et l'expression de la Réclamation peut être privée ou publique. Dans tous les cas, la Réclamation ne peut être considérée comme telle qu'à partir du moment où elle a été formalisée par écrit par le Client.

Le Client dispose d'un délai d'un (1) mois à compter de la date de fin de la prestation de service pour notifier par écrit, en rappelant les références figurant sur la facture, toute réclamation concernant la Formation qui a eu lieu.

Toute Réclamation fait l'objet d'une prise en charge immédiate par un représentant de l'Organisme de Formation. La qualification de la nature de la Réclamation détermine la modalité et le niveau de prise en charge.

ARTICLE 2 CONDITIONS FINANCIERES

2.1 Généralités

La Formation est souscrite pour la durée prévue dans la convention de formation retournée paraphée et signée.

Dans l'hypothèse où le Client souhaite se désengager, il peut annuler sa Formation selon les modalités fixées à l'**Article 3.1**.

Le prix de la Formation est indiqué en euros hors taxe. Le prix en vigueur est celui indiqué dans la proposition commerciale transmise au Client.

L'Organisme se réserve le droit, ce que le Client accepte, de modifier les prix des Formations à tout moment. Les Formations seront néanmoins facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de la validation de la commande (conformément à la proposition commerciale transmise), sous réserve néanmoins de la disponibilité desdites Formations et des places disponibles.

En cas de prise en charge totale ou partielle de la Formation par un organisme financeur dont dépend le Client, la différence restant à la charge du Client sera directement facturée par l'Organisme au Client. Il appartient au Client d'entreprendre toutes les démarches nécessaires de prise en charge totale ou partielle avant le début de la Formation. L'accord de prise en charge de financement total ou partiel de la Formation doit être communiqué à l'Organisme au minimum cinq (5) jours ouvrés avant la date de début de la Formation. Un exemplaire de l'accord de prise en charge devra être communiqué à l'Organisme, en mentionnant les modalités et les conditions de prise en charge. L'absence de communication de ces documents (notamment l'accord de prise en charge du financement par un tiers) dans les délais indiqués ci-avant implique la facturation de la totalité du montant de la Formation au Client.

2.2 Facturation

Les factures sont payables à 30 jours suivant leur date d'émission par l'Organisme. Elles sont payables par virement bancaire dont les coordonnées du RIB sont indiquées en bas de la facture. Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

Une facture correspondant à un acompte de 50% du montant total HT de la Formation sera facturé à la réception par l'Organisme de la convention de formation paraphée et signée par le Client.

Cet acompte de 50% du montant total HT de la Formation sera réglé à la date de signature de la convention de formation et au plus tard dix (10) jours ouvrés avant le début de la Formation. Le solde restant sera facturé au plus tard à J+7 de la fin de la Formation et à régler dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date d'émission de la facture émise par l'Organisme.

Tout retard de paiement à l'échéance entrainera des pénalités de retard égales à trois (3) fois le taux d'intérêt légal ainsi que le versement d'une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros.

2.3 Modalités de paiement

Le prix facturé au Client est le prix en euros HT auquel est appliqué le taux de TVA en vigueur. Les prix sont indiqués dans la proposition commerciale adressée au Client.

Le moyen de paiement accepté à ce jour par l'Organisme est le virement bancaire sur le RIB de l'Organisme figurant sur la facture.

ARTICLE 3 RETRACTION – ANNULATION – ABSENCE OU INTERRUPTION D'UNE FORMATION

3.1 Rétractation

Le Client étant un professionnel personne morale et connaissant le secteur de la formation, ce dernier reconnaît que l'objet des présentes CGV entre dans son champ d'activité principale sollicité et par conséquent reconnaît l'inapplication du droit de rétractation.

3.2 Annulation

Le Client a la possibilité d'annuler sa convention de formation professionnelle de suivi d'une Formation à tout moment, étant précisé que le Client sera

toutefois redevable de Frais d'Annulation comme indiqués ci-dessous.

Cette faculté d'annulation définitive de la Formation s'exerce par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse indiquée à l'**Article 1.5**, en précisant ses coordonnées complètes à savoir son nom, prénom, adresse postale, adresse électronique et numéro de téléphone.

Toute demande de résiliation incomplète ne sera pas prise en compte.

L'inscription à la Formation étant souscrite pour une période déterminée par le Client, le Client devra payer des frais d'annulation (les « **Frais d'Annulation** ») calculés de la façon suivante :

- Si l'annulation intervient plus de 60 jours (inclus) ouvrables avant le début de la Formation : aucun Frais d'Annulation ;
- Si l'annulation intervient entre 30 jours (exclus) et 60 jours (exclus) ouvrables avant le début de la Formation : les Frais d'Annulation sont égaux à 50% du prix HT de la Formation souscrite ;
- Si l'annulation intervient moins de 30 jours (inclus) ouvrables avant le début de la Formation : les Frais d'Annulation sont égaux à 100% du prix HT de la Formation souscrite.

De son côté, l'Organisme pourra, sans préjudice de tous dommages intérêts comme de toute action en justice, considérer la souscription à une Formation annulée de plein droit, moyennant simple notification écrite en cas de non-paiement par le Client des sommes dues à l'Organisme une fois la Formation commencée.

L'Organisme distinguera sur la facture les frais correspondants aux journées de Formation suivies par le Client, des frais occasionnés par une annulation, des absences ou de l'interruption de la Formation. Le Client s'engage à régler les sommes dues qui resteraient à sa charge directement à l'Organisme. Tout retard de paiement à l'échéance entraînera des pénalités de retard égales à trois (3) fois le taux d'intérêt légal ainsi que le versement d'une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros.

3.3 Interruption de la Formation

À compter du démarrage de la Formation, le Client ne pourra pas en aucun cas interrompre la Formation et par conséquent, toute heure de Formation commandée est due (que le le Client (ou

l'un de ses membres) ait assisté ou non à la Formation pour quelque raison que ce soit) et par conséquent aucun remboursement ne sera accepté.

ARTICLE 4 PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL – POLITIQUE D'UTILISATION DES COOKIES ET AUTRES TRACEURS

La présente section des CGV vise à informer le Client des moyens mis en œuvre par l'Organisme visant à protéger les données à caractère personnel le concernant susceptibles d'être collectées via l'Organisme et tout au long de la Formation (les « Données ») conformément à la réglementation sur les données personnelles, y compris notamment la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (la « Loi Informatique et Libertés ») et le Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679 du 25 mai 2018 (ci-après le « RGPD »). Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre Charte des Données Personnelles.

Conformément au RGPD et la Loi Informatique et Libertés modifiée, le Client dispose notamment des droits d'accès, de rectification et de suppression des Données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer à ce que ses Données fassent l'objet d'un traitement en contactant le Délégué à la protection des données de l'Organisme, la société Magellan Consulting :

Soit par courrier à l'adresse suivante :

REORLD MEDIA CAMPUS
Service relation client – exercice des droits
8 rue Barthélémy Danjou
92100 Boulogne Billancourt

Soit par email : dpd@reworldmedia.com

Merci de préciser vos nom, prénom, adresse postale et objet de votre demande.

Les Données ne sont pas conservées au-delà de la durée strictement nécessaire aux finalités poursuivies telles qu'énoncées aux présentes et/ou dans les limites fixées par la loi. Néanmoins, les Données pourront être archivées au-delà des durées prévues pour les besoins de la recherche, la constatation, et de la poursuite des infractions pénales dans le seul but de permettre, en tant que de besoins, la mise à disposition de ces Données à l'autorité judiciaire.

ARTICLE 5 PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Organisme est titulaire exclusif des droits de propriété intellectuelle sur tous ses contenus sur son site internet officiel et des documents communiqués, diffusés, distribués quel qu'en soit le support dans le cadre de la Formation (papier, numérique, orale, etc) ainsi que des outils, méthodes, savoir-faire développés.

Toutes les informations mises à disposition (y compris notamment tous les textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images), toutes les marques reproduites, tous les programmes et/ou technologies fournis en relation avec les Formations et, plus généralement, tout ou partie des Formations, sont réservés au titre du droit d'auteur et/ou de la propriété intellectuelle et ce, pour le monde entier.

Les présentes CGV n'entraînent le transfert d'aucun de ces droits de propriété intellectuelle au profit d'un Client quel qu'il soit. En conséquence, ce dernier s'interdit de reproduire et/ou utiliser les marques et logos, documents, supports (y compris notamment tous les textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images) présents sur le site officiel de l'Organisme et fournis dans les Formations. Le Client s'interdit également de copier, modifier, traduire, reproduire, diffuser, vendre, publier, exploiter de toute autre manière et diffuser dans un autre format sous forme électronique ou autres tout ou partie des informations (même partiellement) mis à disposition dans le cadre des Formations.

Toute commercialisation, reproduction, représentation, diffusion, traduction ou exploitation totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, de tout ou partie du contenu du via le site de l'Organisme et/ou des Formations, est strictement interdite.

En contrepartie du paiement du prix correspondant à l'inscription à une Formation, les contenus mis à disposition des Clients font l'objet d'un droit d'utilisation personnel, non cessible, non exclusif pour une durée limitée au suivi de la Formation.

Toute utilisation, quelle qu'elle soit, autre que pour son usage privé et personnel, sauf autorisation préalable de l'Organisme est constitutive du délit de contrefaçon et sanctionnée au titre de l'article L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle.

L'inscription à une Formation ne confère aucun droit sur les éléments protégés par le Code de la propriété intellectuelle. Le seul droit conféré est un droit d'usage personnel, non collectif et non

marchand.

ARTICLE 6 RESPONSABILITE - FORCE MAJEURE - REPORT

6.1. Responsabilité

L'Organisme ne saurait être tenu pour responsable de l'inexécution du contrat conclu avec le Client, en cas de Force Majeure, de dysfonctionnement, perturbation ou grève totale ou partielle notamment des moyens de télécommunications.

6.2. Restrictions sanitaires

« **Restrictions Sanitaires Covid 19** » désignent toutes décisions (législatives, réglementaires, administratives etc.) imposant des restrictions sanitaires dans la cadre de la crise sanitaire Covid 19 empêchant d'exécuter en tout ou partie la Formation dans les conditions initialement prévues. Si par suite de Restrictions Sanitaires Covid 19, l'Organisme était amené à ne plus pouvoir remplir ses obligations, l'exécution de la Formation serait :

- Soit suspendue jusqu'à disparition de cette impossibilité, sans que cette suspension puisse dépasser une durée de 12 (douze) mois.
- Soit adaptée (avec le cas échéant la mise en place d'un nouveau calendrier à convenir entre les parties) afin que l'exécution soit rendue possible (par exemple passer d'un format présentiel à un format distanciel)

Si la suspension de la Formation du fait de Restrictions Sanitaires Covid 19 devait dépasser la durée ci-dessus visée, les parties conviennent de se rencontrer afin de trouver une solution.

L'Organisme ne pourra en aucun cas être tenue responsable de toute inexécution née de Restrictions Sanitaires Covid 19 et aucun dommage intérêt ne pourra lui être réclamé.

6.3. Force Majeure

L'Organisme ne saurait être tenue responsable de l'inexécution, des manquements ou des retards pris en application de ses obligations qui seraient dus à la survenance d'un cas de force majeure (« **Force Majeure** ») tel que défini par l'article 1218 du Code civil et reconnu comme tel par les juridictions françaises et notamment (indisponibilité du formateur, incendie, etc.).

Dans l'hypothèse où un formateur initialement prévu ne pourrait assurer la Formation en tout ou partie, l'Organisme, pourra, selon le cas/possibilité :

- Reporter la Formation en tout ou partie
- Trouver un nouveau formateur

Si toutefois l'Organisme n'a pas pu assurer la Formation du fait de l'absence du Formateur initial dans un délai de 12 (douze) mois, l'Organisme remboursera le Client de la partie du prix de la Formation non consommée.

ARTICLE 7 DISPOSITION DIVERSES

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV sont tenues pour non-valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Les présentes CGV et le récapitulatif de commande transmis au Client forment un ensemble contractuel et constituent l'intégralité des relations contractuelles intervenues entre les Parties.

ARTICLE 8 LOI APPLICABLE – JURIDICTIONS COMPETENTES

Les présentes CGV sont soumises à la législation française.

En cas de survenance d'un différend, les Parties s'efforceront de résoudre le litige à l'amiable. A défaut d'accord amiable entre les Parties et en cas de litige persistant, seules les juridictions françaises sont compétentes. Le Client peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de la procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

FIN